

## Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio-temporelle

Abderrazek Oueslati <sup>1</sup>

Au recensement de l'INSEE de 1999, les Tunisiens en France sont au nombre de 356 056, répartis en 154 356 étrangers et 201 700 immigrés, y compris les descendants de Tunisiens de nationalité française qui ont des origines tunisiennes par leurs parents<sup>2</sup>. Ce chiffre est plus élevé dans les statistiques tunisiennes puisque le Ministère des affaires étrangères reconnaît 553 603 Tunisiens en France. Depuis l'indépendance, ce chiffre n'a cessé d'augmenter. Au cours de cette période d'émigration, les diverses caractéristiques de cette population ont évolué avec l'intégration en « terre d'exil », tout en gardant leurs spécificités locales et nationales. L'expérience migratoire relativement récente des Tunisiens en France reflète un parcours original de recomposition sociale.

Cette population constitue une des composantes de la mosaïque de population d'origine immigrée ou émigrée en France. Elle s'est stabilisée, avant d'être en cours d'intégration dans le pays d'accueil. De fait, on observe une modification de ses structures et de sa répartition spatiale et temporelle dans les deux espaces d'origine et d'accueil. Depuis plus de quarante années en « terre d'exil » ces Tunisiens « d'outre-mer » ont acquis un comportement varié entre « l'ici et le là-bas ».

### *Photographie de la population tunisienne en France*

Au cours de la période coloniale, et juste après l'indépendance, la Tunisie était une société en crise : sous-emploi, déséquilibre entre villes et campagnes, expansion démographique, faiblesse du niveau de vie... Cette situation a poussé des milliers d'hommes jeunes à émigrer. Elle a engendré une mobilité interne de la population à la recherche de travail, orientée du Sud vers le Nord, et de l'intérieur vers les côtes, avec une forte attraction pour la capitale. Cette mobilité représente le noyau de l'émigration actuelle.

La seule solution face à la saturation de l'emploi urbain, à l'étranglement des villes et au sous-emploi était celle de l'émigration internationale. Emigrer apparaissait comme la meilleure solution pour ceux qui éprouvaient des besoins que leur société était incapable de satisfaire : paysans fuyant les coopératives, salariés ou petits commerçants voulant gagner plus, chômeurs se dirigeant vers la France, cette « terre d'illusion ». Même les travailleurs non touchés par le chômage – ouvriers spécialisés et ouvriers qualifiés – abandonnaient leurs emplois dans les entreprises nationales pour aller chercher en Europe de meilleures rémunérations. L'émigration apparaissait alors à la société tunisienne comme un processus inéluctable et même bénéfique, allégeant la charge démographique et atténuant les tensions sociales. En outre, les facteurs psychologiques – l'aventure et le goût du risque, la concurrence et la valorisation de l'image dans la société locale d'origine – ont joué un grand rôle dans le départ de ces milliers de jeunes.

L'émigration tunisienne en France a connu deux périodes principales : la première a débuté au moment de l'indépendance (le 20 mars 1956), et le mouvement commença à s'amplifier de façon anarchique autour des années 60. La seconde période, à partir de 1963 (convention « Grandval » le 9 août 1963), est plus structurée avec l'intervention

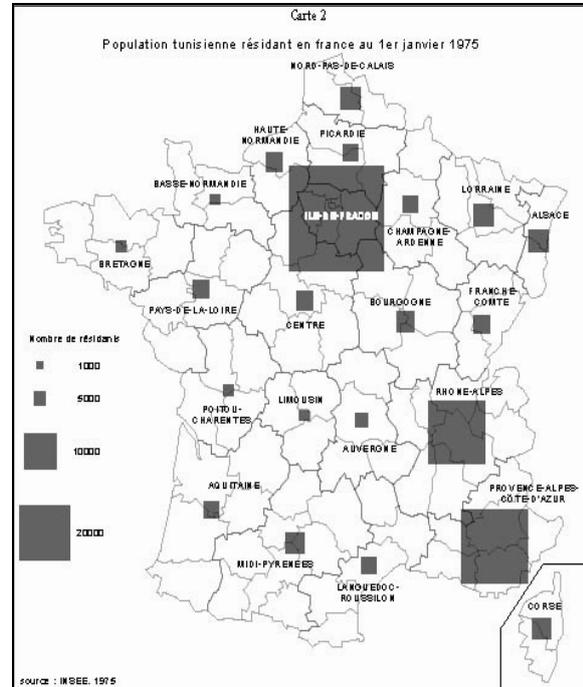
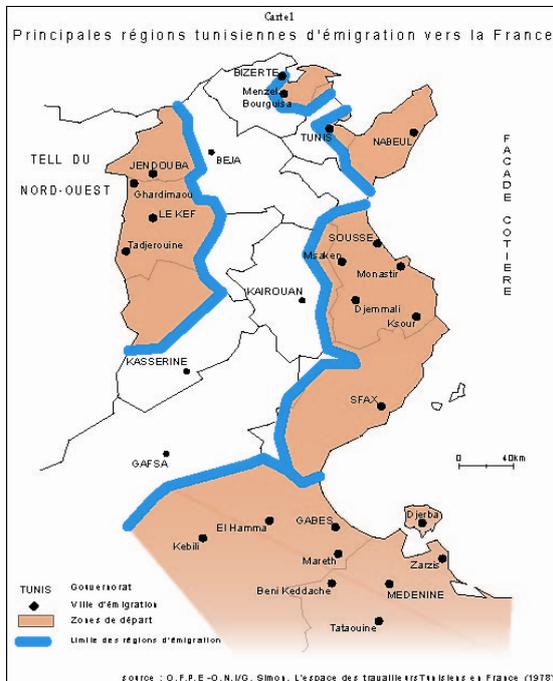
---

<sup>1</sup> Docteur en géographie, Migrinter, CNRS-Université de Poitiers

<sup>2</sup> Rappelons que selon l'INSEE l'étranger est un individu ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française. Selon les dispositions prévues par la législation, un étranger peut obtenir la nationalité française. Il devient Français par acquisition et sort de la population étrangère. Dans la population des individus possédant la nationalité française, les Français par acquisition sont distingués statistiquement des Français dits « de naissance », disposant de la nationalité française dès leur naissance.

Alors que l'immigré est une personne née étrangère dans un pays étranger, cette définition conventionnelle de la population immigrée se référant à deux caractéristiques invariables liées à la naissance des personnes, un individu né étranger continue d'appartenir à la population immigrée même si sa nationalité change. Après quelques années de résidence, certains immigrés ont pu devenir Français par acquisition, les autres restant étrangers. En d'autres termes, la population immigrée recouvre les individus nés à l'étranger qui se sont déclarés Français par acquisition ou étrangers et les acquisitions de nationalité n'affectent pas sa mesure.

du gouvernement tunisien pour contrôler les flux d'émigration. De ce fait, la France devint la principale destination de la Tunisie en matière d'immigration : de 1969 à 1972, plus de la moitié des départs contrôlés des émigrants tunisiens étaient à destination de l'Hexagone. Les études réalisées entre 1969 et 1975, sur la base des contrats de travail contrôlés par l'OTTEFP<sup>3</sup> à partir des foyers d'émigration vers la France, font apparaître l'inégalité de l'intensité migratoire.



Dans cette dynamique, le rôle de Tunis est toujours resté primordial, la capitale jouant un double rôle. Dans un premier temps, comme foyer d'accueil des migrants venus du Sud et du Nord-Ouest, puis en devenant un relais migratoire vers l'étranger. La deuxième région de main-d'œuvre vers la France est la région du Sud, précisément les vieux foyers migratoires côtiers, les oasis continentales et le pays des Djebalias. Viennent ensuite, la région du Nord-Ouest, (Jendouba, Ghardimaou, Kef) et enfin la façade orientale, (le Sahel bizertin, le Cap-Bon, le vieux Sahel Central et la région de Sfax.

Dans cette période des années 1960-1970, l'émigration tunisienne, comme d'ailleurs l'ensemble de l'émigration maghrébine, reste majoritairement jeune et masculine : selon la mentalité tunisienne et jusqu'à aujourd'hui, l'émigration "est une affaire d'hommes". La proportion de célibataires parmi les travailleurs contrôlés ne cesse d'augmenter à l'intérieur des flux qui se dirigent vers la France. Cette catégorie, qui représentait la moitié des Tunisiens soit 50,7% en 1967, progresse à 60% en 1970, à 63,9 % en 1971 et à 72 % en 1972 (source ONI). La répartition des Tunisiens en France est limitée à quelques régions selon les recensements français de 1962 et de 1968 : la région parisienne, la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les données de Gildas Simon (1979) et de Khémaïs Taamallah (1980, p.63) s'accordent sur le rôle important joué par Paris comme pôle d'attraction très majoritaire des émigrés. Le bâtiment et les travaux publics restent la principale activité pour l'ensemble de ces jeunes émigrés.

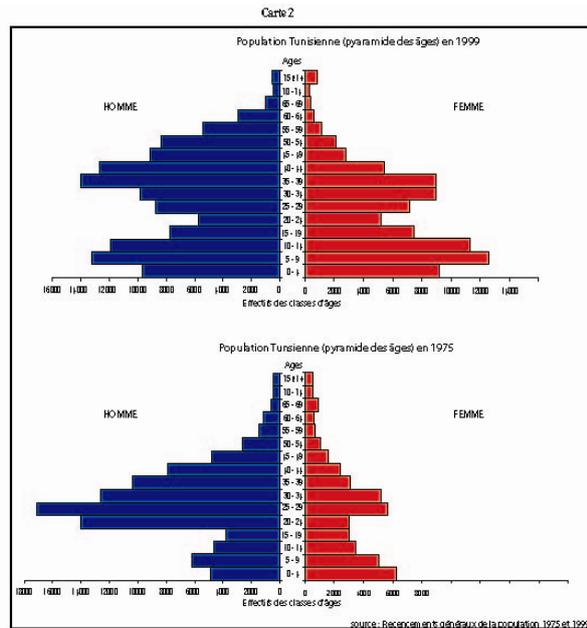
Les premiers temps en France restent gravés dans la mémoire de la majorité des émigrés. Ils se privent de loisirs et consacrent leur temps au travail, afin d'envoyer leurs économies à la famille restée au pays d'origine. Les conditions initiales de logement sont dégradantes : bidonvilles, foyers surpeuplés, hôtels médiocres. Puis l'émigré tisse des relations et sort de son enfermement et par conséquent, son lieu de vie et de loisirs s'élargit au centre ville, au café, représentant l'ensemble de son espace du dehors. Néanmoins, le sentiment de l'exil "*El-Ghorba*" reste dominant dans l'inconscient collectif.

Après quatre décennies de migration, des nouveaux éléments sont introduits au sein de cette communauté et les structures de la population tunisienne en France subissent quelques changements. Cette nouvelle configuration caractérise les Tunisiens de France d'aujourd'hui avec la deuxième génération et un autre rapport avec le pays d'origine.

<sup>3</sup> Office des Travailleurs Tunisiens à L'Étranger et de la Formation Professionnelle

Selon les résultats du recensement de 1999 et la pyramide des âges de la population tunisienne en France, il ressort nettement que cette population est fortement concentrée aux âges d'activités professionnelles. Les personnes âgées de 25 à 59 ans, en âge actif, représentent plus de 70% de l'ensemble.

L'élément jeune de la population tunisienne résidant en France est net puisque le pourcentage des personnes âgées de 65 à 75 ans ou plus, ne représente que 4% des effectifs tunisiens. Les jeunes jusqu'à 20 ans et plus précisément ceux qui ont entre 10 et 20 ans représentent 7% pour les garçons et 10% pour les filles. Cette nouvelle catégorie est composée par "les jeunes issus de l'émigration", soit la deuxième ou la troisième génération. C'est un élément essentiel de ces dernières années dans la nouvelle configuration des Tunisiens de France. En outre, d'une émigration masculine provisoire centrée sur des agents actifs, la migration tunisienne s'est transformée en une structure démographique équilibrée.



Aujourd'hui, le taux des âges féminins est supérieur au taux masculin, en particulier pour la tranche d'âge 0-4 ans jusqu'à la tranche 40-44 ans. Cette image change en faveur du sexe masculin à partir de la tranche 45-49 ans. De façon globale, cette supériorité dans le taux des femmes illustre la nouvelle répartition des Tunisiens en France par sexe. Aujourd'hui, avec la deuxième génération, il y a plus de femmes tunisiennes en France que d'hommes. En effet, le nombre des filles issues de l'émigration (deuxième et troisième génération) donne un avantage numérique aux femmes tunisiennes en France. Après quatre décennies de migration, l'image de la population migrante a évolué. Désormais, certaines femmes prennent la décision de partir à l'étranger. Ceci nous rappelle l'esprit d'aventure que l'on avait noté chez les émigrés Tunisiens à la veille de l'indépendance.

La transformation est également juridique : « étrangers hier, Français aujourd'hui », ils sont devenus membres de l'Union européenne grâce à la nationalité française. En réalité, l'acquisition de la nationalité française est un phénomène tardif, car la majorité d'entre eux ne souhaitaient pas rester en France et avoir une autre nationalité que celle de leur patrie d'origine. Avec l'évolution des structures de la migration tunisienne et pour divers facteurs familiaux, socio-économiques et culturels, les Tunisiens de France n'hésitent plus à demander la nationalité française. Le nombre de demandeurs de la nationalité française est en évolution, il est passé de 45 140 demandeurs<sup>4</sup> (soit 2 200 nés en France et 42 940 nés à l'étranger) à 58 720 demandeurs (soit 11 726 nés en France et 46 994 nés à l'étranger en 1990). La promotion sociale, le travail et le désir de mobilité grâce au passeport français ont donné de l'intérêt à l'acquisition de la nationalité française.

### *L'évolution de l'espace temps en France*

Ces transformations ne sont pas seulement démographiques et juridiques mais aussi spatio-temporelles et sociales. En effet, contrairement aux premières années de l'émigration, les espaces sont de plus en plus ouverts et le temps est davantage varié. Les pratiques spatiales internes et externes des Tunisiens de France dans le pays d'accueil montrent des points communs avec le reste de la population migrante étrangère. Toutefois, chaque nationalité ajoute les couleurs particulières de son pays natal.

<sup>4</sup> Source : Recensement Général de la Population, de 1982 et 1990

Les espaces de « dehors » des Tunisiens de France sont souvent spécifiques, au moins pour la première génération. C'est un mélange, une mosaïque entre deux cultures, et parfois des compromis. Leurs manières de vivre expriment la tranquillité et le confort. Toutefois, l'attachement fort de l'émigré à son pays demeure. Une certaine nostalgie du pays d'origine persiste, de façon inconsciente et discrète. Dans les espaces publics – les centres commerciaux, le centre-ville, le café, le marché – qui ont pour les Tunisiens comme pour les autres, des dimensions sociales, communicatives, affectives et informatives, les Tunisiens de France cherchent le retour vers le passé, afin d'être en harmonie avec eux mêmes, leur famille, et leur entourage... L'élargissement proportionnel des espaces de « dehors » ou publics révèle une volonté d'intégration et une ouverture vers les autres.

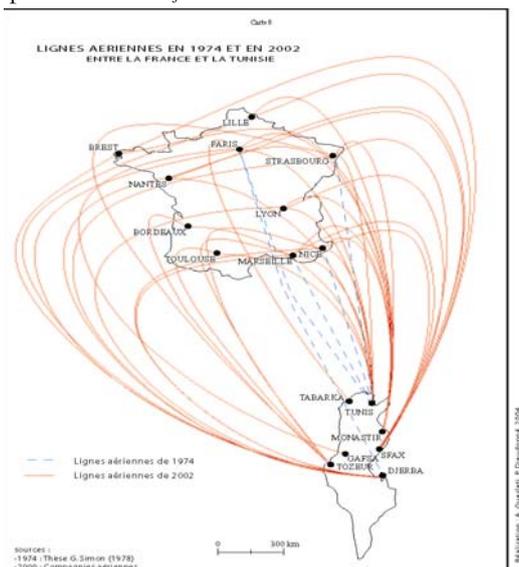
L'aspect général de la mobilité spatiale de ces migrants en France reste lié aux divers facteurs d'éducation, de situation socioprofessionnelle, d'âge, de sexe, et d'origine géographique. Quelle soit limitée, élargie, fréquente ou irrégulière, elle met en évidence les structures des espaces de vie des migrants tunisiens. De même, ces variations de mobilité spatiale montrent l'effet de l'émigration sur le comportement de ces expatriés. L'impact devient plus visible dans le pays d'origine, là où l'émigré affiche clairement sa différence. De même, les pratiques féminines ont connu beaucoup de transformations, l'effet de la migration est plus évidente sur les jeunes issus de l'émigration que sur les parents. Mais d'une manière générale, les filles comme les mères essayent de donner à leurs pratiques plus d'ouverture et de diversité.

### *Le maintien d'une relation forte avec le pays d'origine*

Jusqu'à une date récente, les lettres et les retours occasionnels étaient le seul lien des émigrés avec le pays d'origine, les obstacles étaient divers pour un retour rythmé vers la Tunisie. De nos jours la situation a changé et la relation avec le pays d'origine s'est renforcée, pour de multiples raisons. D'abord, la genèse des flux saisonniers importants constitue une économie entre la France et la Tunisie.

Le transport aérien tunisien s'est développé considérablement depuis 1970 et particulièrement entre la France et la Tunisie. La multiplication du nombre d'aéroports et de voyageurs est le signe manifeste de cette évolution. En 1974, la répartition du trafic s'effectuait entre 5 aéroports français (Paris, Marseille, Nice, Lyon, Strasbourg) et seulement deux aéroports tunisiens (Djerba et Tunis-Carthage) dont le dernier a été créé en 1944 et modernisé en 1963. Depuis les années 1990, en raison de la demande et du volume croissant des retours, d'autres nouveaux aéroports (Tabarka, Tozeur) ont été ouverts au trafic international, et ont permis d'alléger la pression qui pesait sur celui de Tunis-Carthage.

De même en France, d'autres lignes sont également ouvertes vers la Tunisie. En effet, dans l'espace français, en plus de cinq lignes à destination de la Tunisie, on trouve aujourd'hui Toulon, Bordeaux, Nantes, Brest et Lille. Pour sa part *Tunis Air* propose au départ de Paris des liaisons sur Tunis-Carthage, Djerba, Sfax, Monastir, Tabarka et Tozeur. Au départ de Lyon, elle dessert Tunis, Djerba, Monastir, enfin la compagnie a des vols sur Tunis-Carthage au départ de Nice, de Strasbourg, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Lille. En outre, *Air France*, *Air inter* et *Air liberté-AOM* assurent et accentuent d'autres liaisons régulières à côté de nombreux vols irréguliers affrétés par les tours opérateurs français.



L'augmentation des compagnies aériennes (*Air France*, *Air Inter*, *Air Liberté*, *Tunis Air* et les vols irréguliers) a créé une concurrence au profit de l'émigré. En raison de la diminution des tarifs, l'avion est désormais un moyen de transport accessible aux touristes mais aussi aux émigrés désirant se rendre en Tunisie. Le retour des Tunisiens de France par la voie aérienne a connu une augmentation sensible. Il est passé de 212 300 en 1993 à 226 500 en 1994 et de 235 000 en 1995 à 238 900 en 1996. Durant les années 1997-2000, le nombre est passé de 260 400 à 356 400 par an.

Cette évolution des pratiques des émigrés qui reviennent a renforcé le lien avec le pays d'origine, car ces voyageurs ne restent pas confinés dans l'espace domestique d'où ils sont originaires : ils sont d'avantage tournés vers d'autres lieux à l'intérieur de leur pays. Le retour au foyer, caractérisant le retour estival au début de l'émigration, a fait place à une mobilité croissante entre les gouvernorats qui dégage de nouvelles zones d'attraction balnéaire sur les côtes

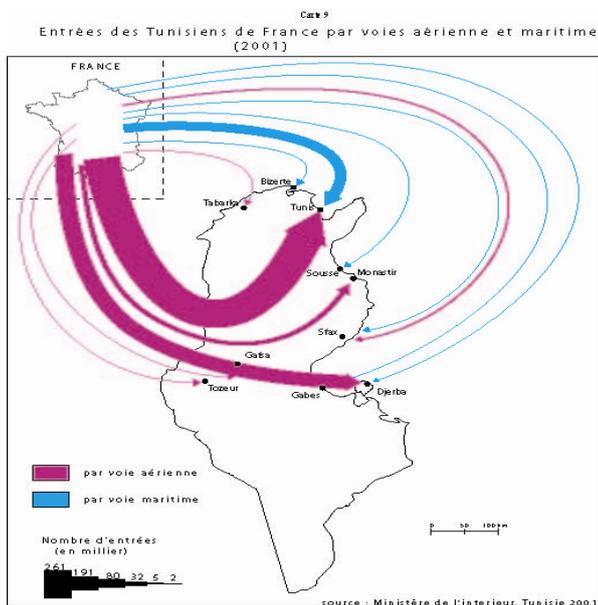
tunisiennes (Nabeul, Hammamet, Sousse, Monastir, Djerba) : aujourd'hui, le temps du retour s'enrichit de loisirs et de découvertes.

Les pratiques de l'espace ont également considérablement évolué avec d'une part l'espace féminin qui s'est ouvert par rapport aux années 1970. La mobilité des femmes s'est développée et leurs habitudes sociales sont davantage tournées vers l'extérieur. Elles témoignent d'une volonté d'indépendance : cette ouverture mentale et comportementale est le fruit interculturel d'un vécu d'ailleurs.

D'autre part, l'espace des hommes est maintenant davantage tourné vers les loisirs, et les comportements affichent les différences, "les évolutions" et les nouveaux statuts. Grâce à l'émigration, les hommes ont acquis une notoriété et un certain crédit. En outre, l'émigré est davantage "mobile". Les déplacements entre ses deux lieux de vie lui ont donné le goût de circuler et de découvrir son propre pays.

Généralement, l'été est la période préférée des émigrés. Cependant, ces dernières années, ils ont développé d'autres types de vacances en dehors de la saison estivale. Cette nouveauté du temps des vacances permet à l'émigré de retrouver des moments du passé, mais aussi, de renouveler ses liens, ses rapports plus au moins délicats avec les nationaux. Ce nouveau type de vacances calqué sur le modèle occidental est modifié selon le mode de vie et les croyances de la société d'origine. On parle désormais de « vacances d'hiver » et d'autres pendant le Ramadan, l'*aïd el kebir*, des vacances dites « vacances de type religieux » (même si l'émigré n'est pas pratiquant). Chaque émigrant désire vivre au milieu des siens, même pour quelques jours afin de faire « revenir le temps perdu » dans un temps et dans un espace typiquement tunisien. Le sentiment du retour aux racines est réel, reste original, loin de l'activité de l'été et des problèmes des enfants, faisant ressentir l'appartenance à la société d'origine. Cette nouveauté est favorisée depuis quelques années par le développement et la concurrence des compagnies aériennes qui ont engendré une baisse des prix considérable.

Ce phénomène a débuté avec une minorité des classes supérieures qui était influencée par l'idéologie et la conception occidentale, et avec le temps, ce phénomène s'est élargi. Les Tunisiens de France ont modifié leurs vacances selon leur situation. Ces séjours dans la société d'origine deviennent un deuxième temps qui s'ajoute aux grandes vacances. Certes, la situation familiale et professionnelle reste l'un des facteurs déterminants de ce retour secondaire. Les retraités et les hommes mariés isolés, dont les femmes vivent en Tunisie, rentrent plus souvent que les hommes mariés dont la famille réside en France. Gildas Simon (1979, p.219) a montré que pendant l'hiver 1975, il y a eu 30% de retours, soit 60 000 personnes : à cette date, on enregistrait 200 000 Tunisiens en France.



Ce taux a augmenté en même temps que le nombre de Tunisiens de France. Il constitue aujourd'hui 60% en raison de la popularisation du transport aérien et de la multiplication de l'offre de transport, combinées à une évolution du niveau de vie et du concept des vacances (en 1996, on enregistre 350 000 Tunisiens en France). Ces évolutions ont permis de rompre l'isolement géographique et psychologique des migrants tunisiens, contrairement aux premières années de la migration, lorsque leurs conditions matérielles ne leur permettaient pas ce mouvement d'aller-retour régulier.

Pendant ce type de vacances et en particulier les vacances d'hiver, le temps et l'espace de l'émigré sont particuliers par rapport aux grandes vacances d'été. Ces congés prennent des aspects différents, loin des plages, des sorties et des activités festives. C'est l'occasion qui permet à l'émigré de se ressourcer, de revisiter ses origines et son identité passée. Il rétablit des liens avec ses espaces originaires, même si c'est pour une courte période, telle la fréquentation du «hammam» ou les cafés. Il retrouve un goût d'« avant le départ » pour la France avec une ambiance particulière qui le réjouit, dans un cadre spécifique qu'on ne peut pas trouver ailleurs surtout lorsqu'il est accompagné de ses amis d'enfance. A part ces deux espaces, la maison où se déroule les réunions avec la famille reste l'espace principal des Tunisiens de retour. Ces réunions sont d'autant plus importantes qu'elles traduisent l'idée de la reconstruction de la famille élargie. Pendant ces vacances, les émigrés se trouvent réinsérés dans un tissu de relations plus ou moins dense. Ceci leur permet de se retrouver.

De même pendant les vacances des fêtes religieuses le «*Ramadan*», «*Aïd El Fiter*» «*Aïd El Kebir*», et le «*Mouled*», on observe en Tunisie une intense activité dans les aéroports. L'augmentation des entrées par la voie aérienne et la saturation des réservations à destination de la Tunisie pendant cette période traduisent l'ampleur du mouvement. L'essentiel de ce voyage pour le Tunisien de France est de vivre l'ambiance de ces occasions, non seulement dans les actes religieux (mosquée, prières..) mais aussi en ce qui concerne la vie quotidienne. En outre, les

vacances pendant la fête de *Aïd-El-Kebir*<sup>5</sup> sont préférées à celles du *Mouled*<sup>6</sup>. Les vacances à ce moment-là touchent une catégorie d'émigrés composée d'hommes mariés isolés dont les familles résident en Tunisie : c'est donc l'occasion de nombreuses réjouissances et des retrouvailles familiales. En revanche, les émigrés qui vivent avec leurs familles en France reviennent moins que la première catégorie, mais lorsque c'est le cas, ils restent avec les membres de leurs familles. Même si l'espace des Tunisiens de France est plus ou moins limité, il s'élargit parfois à des visites de courtoisie à la mosquée pour la prière, ou bien encore dans les cafés pour les loisirs avec les amis. Les soirées dans les cafés sont très différentes, elles durent très longtemps, et les Tunisiens de France trouvent dans ces espaces des souvenirs qui sont des moments très agréables (d'où leur attrait pour les coutumes et plats traditionnels). Il est difficile de dire que ces voyages ont seulement un aspect religieux, c'est l'occasion des retrouvailles avec la famille dans un cadre religieux plein de solidarité et d'affection. Les hommes mariés isolés dont leurs femmes résident en Tunisie rentrent dans la dernière semaine du *Ramadan* pour célébrer la fête d'*Aïd-El-Fiter* avec leurs enfants, car cette fête est aussi la fête des enfants. L'achat de nouveaux vêtements fait en France va entraîner beaucoup de joie en plus du retour de leur père.

Pour les épouses, ces séjours représentent évidemment une occasion de réjouissances, de retrouvailles avec la famille. C'est avec un grand regret que la majorité des femmes émigrées parlent du temps passé qui est synonyme de joie et de bonheur, différent du temps présent en France chargé de paroles et de regards pouvant être ressentis comme discriminatoires. Dans le même ordre d'idée, l'espace des souvenirs est très développé chez l'émigré, quand il retrouve son lieu de naissance, celui où toute son existence s'est écoulée jusqu'au départ. Subjectivement, il s'agit d'un espace particulier, du territoire où se superposent une multitude de valeurs non séparables. Cela révèle l'importance accordée au lieu d'origine, et la volonté d'y rétablir des liaisons sociales et économiques.

Ces vacances présentent également d'autres facettes, telle l'aspect commercial. Pendant les vacances du *Ramadan* et d'*Aïd-El-Fiter*, les Tunisiens de France ramènent dans leurs valises des kilos de fruits secs : pistaches, amandes, pins, noix de cajou, thé, café... Les fruits secs sont très souvent recherchés pour les grandes cérémonies (mariages, fiançailles, *Aïd-El-Fiter*...), notamment pour préparer des gâteaux orientaux (*baklaoua*, corne de gazelle...) Dans la mentalité tunisienne, toute marchandise importée est synonyme de qualité, il suffit de voir la notion « *made in France* », même pour les fruits secs, et les affaires peuvent commencer. Pendant cette période, quelques femmes émigrées font la présentation des marchandises à domicile : maquillage, produits de beauté, sous-vêtements. La maison devient un lieu de commerce. Ces séjours représentent la meilleure période pour la réservation des salles des fêtes, des traiteurs, des orchestres à meilleurs prix au cas où il y aurait une fête en été.

Les vacances des Tunisiens de France restent donc particulières avec ce mélange de repos, d'affaires, de nostalgie, le tout formant une mosaïque qui s'ajoute à celle des grandes vacances d'été. Ces séjours hors de la saison estivale, tout en rapprochant les émigrés des nationaux, dévoilent aussi l'écart entre les expatriés et la société tunisienne d'aujourd'hui. Cet écart, s'est élargi avec la deuxième génération et montre non seulement la position de cette dernière dans le pays d'origine de leurs parents, mais aussi la fragilité des liens avec le Tunisien, non émigré, celui qui est resté.

### *Le rôle de l'Etat*

Afin de maintenir et de renforcer les relations des émigrés avec le pays d'origine, l'Etat tunisien a joué un rôle majeur dans l'encadrement de ses ressortissants dès les premières années de l'émigration. Durant les années glorieuses de l'émigration tunisienne (1956-1974), l'activité des services consulaires tunisiens est l'une des plus intenses qui soient, parmi les représentations officielles étrangères en France. Les consuls et le personnel dépassent leur rôle principal qui est la représentation officielle de leur gouvernement sur le plan administratif, commercial et culturel pour un autre rôle, social et médiateur avec les institutions françaises. En effet, durant cette période, les consulats tunisiens exercent une double fonction d'information à l'égard des migrants sur les problèmes de la réglementation vis-à-vis des autorités françaises pour les opérations les plus diverses : renouvellement d'un titre de séjour ou d'une carte de travail, problème du logement en milieu urbain... Ces rôles s'ajoutent à l'enregistrement du mouvement naturel des Tunisiens résidants en France (naissance, décès, mariage). Le consulat effectue les recherches dans l'intérêt des familles, s'occupe du rapatriement des accidentés ou des malades, des corps des personnes décédées et intervient même dans les conflits conjugaux. Les questions d'ordre public et de justice transitent également par le consulat<sup>7</sup>.

L'encadrement des Tunisiens ne se limite pas seulement à des actions en France mais se fait aussi en Tunisie. Le consulat y assure les liaisons entre les migrants et les différentes administrations tunisiennes. Cette politique continue encore aujourd'hui non seulement dans le pays d'accueil mais aussi dans le pays d'origine. Ce choix présente des avantages pour les émigrés et des intérêts pour la Tunisie. Deux semaines après son accession au pouvoir c'est-à-

---

<sup>5</sup> fête religieuse qui a lieu deux mois et dix jours après la fin de la période du Ramadan

<sup>6</sup> fête qui célèbre la naissance du prophète

<sup>7</sup> En 1967, Le consul général de Tunisie à Paris est intervenu à la demande des autorités françaises, pour ramener le calme dans le quartier de Belleville où la guerre des «six jours» avait allumé de violentes bagarres entre israélites et musulmans tunisiens.

dire le 21 novembre 1987, le Président de la République tunisienne se penche sur les problèmes vécus par la population tunisienne à l'étranger et particulièrement les jeunes des deuxième et troisième générations. Suivent alors les grandes lignes de l'action future à entreprendre en leurs faveurs. Ce fut le point de départ d'une nouvelle étape de l'histoire de l'émigration tunisienne, la naissance d'une nouvelle politique. De fait, des mesures nombreuses et variées tendant à faciliter les conditions de travail et de séjour des Tunisiens à l'étranger apparaissent pour les aider lors de leur séjour au pays et conforter les liens qui les attachent à leurs origines socioculturelles, en leur accordant en même temps la place qui leur revient, légitimement, dans l'édification de la société tunisienne.

Les Tunisiens sont informés et orientés. Cet encadrement s'accroît encore aujourd'hui dans le pays d'origine. Des services et des activités diverses (cours de langue arabe et universités d'été, manifestations culturelles, colonies de vacances, radio et télévision au service des Tunisiens à l'étranger) sont accordés aux émigrés. De même, ces dernières années, les nationaux ont ressenti les privilèges offerts aux émigrés par l'État tunisien dans les différents domaines du logement, de l'investissement, de l'hôtellerie... Ces divers services montrent les efforts de l'Etat envers ces émigrés et la volonté de renforcer le lien avec le pays d'origine.

Si le gouvernement s'est impliqué globalement auprès de tous les émigrés dans le pays d'origine, c'est par rapport aux enfants et aux jeunes qu'il montre le plus de moyens mis en œuvre, notamment en matière linguistique et en divertissements. L'Etat tunisien a intensifié les programmes de rapprochement des jeunes issus de l'émigration afin qu'ils ne perdent pas de vue leurs origines, pour peut-être un jour revenir au pays.

### *Quel impact durable sur la Tunisie ?*

Les migrants tunisiens pratiquent un va-et-vient identitaire (Charbit, Hily, Poinard 1997) constant entre la France et la Tunisie. La pratique de leur espace transnational est une condition d'équilibre identitaire car il est important pour eux de pratiquer ce mouvement de balancier entre les deux lieux.

Dans cette libre circulation migratoire apparaît une réalité financière qui représente l'impact direct de l'émigration. En effet, le transfert financier est l'un des faits majeurs et directs de l'émigration. Durant quarante ans, la valeur des transferts monétaires des Tunisiens de France vers le pays d'origine a évolué. En outre, le transfert en nature et les vacances d'été représente un dynamisme réel pour l'économie locale, régionale, et nationale. Conscient des retombées économiques de l'émigration, l'État tunisien a accentué l'encadrement et multiplié les avantages aux émigrés pour qu'ils continuent à transférer de l'argent à leurs familles en Tunisie : le volume des transferts provenant de l'étranger a montré un fort dynamisme entre 1962 et 2002.

Ce montant était quasi négligeable jusqu'au milieu des années 70, depuis et surtout entre 1977 et 1983 la croissance a été relativement forte (multipliée par 3). Le poids des revenus du travail s'est renforcé entre 1986 et 1995, et continu de progresser chaque année, puisqu'il est passé de 1091 MDT en 2000 à 1 334 MDT en 2001 pour atteindre 1522 MDT en 2002 et 1782 MDT en 2004. Ces transferts acquièrent une importance primordiale pour les grands équilibres financiers du pays. En effet, ils ont contribué aux différents plans de développement à la diminution du déficit commercial.

Tableau 1 : Contribution du Revenu du travail à l'étranger sur la balance des paiements tunisienne de 1990 à 2000

ANNEE	MONTANT		APPORT EN ESPECES		APPORT EN NATURE	
	EN MDT	VARIATION ANNUELLE EN %	EN MDT	EN % DU TOTAL	EN MDT	EN % DU TOTAL
1990	526	+13,6	442	84,0	84	16,0
1991	527	+0,2	472	89,6	55	10,4
1992	508	-3,6	407	80,0	101	19,9
1993	600	+18,1	450	75,0	150	25,0
1994	696	+16,0	499	71,7	197	28,3
1995	712	+2,3	546	76,7	166	23,3
1996	798	+12,1	592	74,2	206	25,8
1997	846	+6,0	616	72,8	230	27,2
1998	902	+6,6	676	74,9	226	25,1
1999	1020	+13,1	732	71,8	288	28,2
2000	1091	+7,0	810	74,2	281	25,8

Source : banque centrale de Tunisie 2000

En 1990, avec plus d'un demi milliard de dinars (526 millions DT), les transferts ont représenté 5% du P.I.B et 50% du service de la dette. Le revenu migratoire représente la quatrième ressource du pays en 1990 (après les revenus du textile et du cuir, du tourisme, et de l'énergie) (source : B.C.T). En 2000, les recettes migratoires ont représenté la moitié des recettes touristiques (47% environ).

Le volume des transferts provenant de France demeure stable ou presque par rapport à d'autres pays européens ou arabes, tout en étant considérable (50%) par rapport aux revenus des Tunisiens à l'étrangers.

Tableau 2 : Montant du revenu des Tunisiens à l'étranger et des Tunisiens de France de 1988 à 2002

ANNEES	REVENU DU TRAVAIL DES TUNISIENS A L'ETRANGER	REVENU DU TRAVAIL DES TUNISIENS EN FRANCE	%
1988	467	271,2	58
1989	436	263,9	60,5
1990	526	281,3	53,5
1991	527	271,3	51,5
1992	508	257,5	50
1993	600	309	51
1994	696	386,8	55
1995	712	392,2	55
1996	798	444,2	55
1997	846	460,7	54
1998	902	481,6	53
2000	1091	574	52
2001	1334	689	51
2002	1522	757	49

Source : Banque Centrale de Tunisie.

L'apport économique des migrants se fait tout d'abord par l'envoi plus au moins régulier de mandats. Mais aussi par les transferts en nature qui concernent les flux de biens matériels (consommation, équipements) effectués lors des retours saisonniers.

L'émigration est aussi synonyme de réussite des projets et participe au développement local, dans la région semi-aride (le cas de Kairouan en Tunisie centrale). Les effets, sont aussi visibles dans les milieux ruraux (du Nord-Ouest et dans la banlieue Sud urbaine de la capitale).

L'émigration cache aussi une réalité sociale mouvante. En effet, les Tunisiens de retour au pays se font un jeu « nécessaire », celui d'afficher leur réussite sociale aux yeux des nationaux. Cette « comédie sociale » a engendré une modification de leur image dans le temps et dans l'espace. Cette image qui était le reflet d'une admiration de la part des nationaux lors des premiers retours (année 1970) est devenue source d'ironie à leur rencontre vers les années 80, pour faire place à un regard caricatural, signe d'un « conflit » social et culturel masqué. Cependant, les émigrés n'envisagent pas de rater le rendez-vous annuel avec leur pays natal.

### Conclusion

L'espace temps du retour en Tunisie constitue aujourd'hui encore le pivot, le moment emblématique, du lien des Tunisiens de France avec le pays d'origine. Comment ce lien évoluera-t-il dans l'avenir avec la nouvelle génération ?

Il manque encore de nombreuses études scientifiques permettant de mieux comprendre la réalité des retombées des migrations internationales sur la Tunisie et d'affiner notre perception de l'évolution comportementale des Tunisiens à l'étranger. La relation entre les générations issues de l'immigration et le pays d'origine de leurs parents est en train de changer, et les regards se croisent sans forcément se comprendre.

Quelques nationaux, « les Tunisiens de Tunisie », ne sont pas encore conscients de ces évolutions. Ils restent au stade de l'observation, de critiques et de jugements. Il est certain qu'un effort doit être fait pour que le lien soit maintenu et renforcé : la recherche scientifique a toute sa place dans cette quête, il manque peut-être une volonté des pouvoirs publics pour aller encore plus en avant.

## Bibliographie

- Ayed, M. (1993) Les Grandes étapes de l'émigration Tunisienne, *acte du colloque sur la migration en Maghreb*, Université de Bari, Italie, 8-9 octobre.1993, 10 pp
- Azzam, M. (1997) Les effets macroéconomiques des transferts de l'émigration tunisienne, in *Migration internationale et changements sociaux dans le Maghreb* (colloque international, Hammamet, 21-25/06/1993), Univ. Tunis I, série colloque, vol.7, FSHST, p.215-241
- Bertrand, M ; Frémont, A. ; Gallais, J. (1979) *L'espace vécu : acte du colloque de Rouen*, du 13 au 14 octobre, Université de Caen, Orléans, Paris
- Boubakri, H. (1998) Migration, développement et réinsertion dans l'économie libérale. Cas de la Tunisie", in M. Berriane et H. Popp, *Migrations internationales entre Maghreb et l'Europe. Actes du colloque maroco-allemand de München*, pp.127-143.
- Boubakri, H. (2002) Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux", *Correspondance*, IRMC, Tunis, n°68. pp.8-15.
- Charbit, Y., Hily, M.A., et Poinard, M. (1997) *Le va-et-vient identitaire. migrants portugais et village d'origine*, INED, PUF, Paris, 144p.
- Charef, M. (1999) *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*, Agadir, Édition Sud Contact, 321 p.
- Di Méo, G. (dir) (1996) *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 207 p. (Géographie sociale)
- Mattera, R. (1991) *Retour en Tunisie après trente ans d'absence*, Paris, Ed. du Seuil.
- Sayad, A. (1998) Le retour élément constitutif de la condition de l'immigré, *Migrations Société*, vol.10, n°57, pp. 9-45.
- Schaeffer, F. (1999) Mythe du retour et réalité de l'entre - deux. La retraite en France ou au Maroc ? *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, pp.165-176.
- Simon, G. (1979) *L'espace des travailleurs tunisiens en France*. Th de géographie, Univ. Poitiers, 426 p.
- Simon, G. (1984) Les transferts de revenus des travailleurs maghrébins en France vers le pays d'origine : essai d'évaluation, *Etudes méditerranéennes*, Fascicule n° 7.
- Simon, G. (1996) La migration Maghrébine 25 ans après, *Espace. Populations, Sociétés*, pp 29 - 36.
- Taamallah, K. (1980) *Les travailleurs tunisiens en France aspect socio-démographiques, économiques et problèmes de retour*, publication Faculté de Tunis, 567p.
- Taamallah, K. (1986) *La situation actuelle démo-politique de l'émigration des travailleurs en France*, Centre de documentation O. T. E. 36 p.
- Tribalat, M. (1996) *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur la population étrangère*, Paris, PUF, INED, 302 p.